

N A T I O N S

• A C T U A L I T É S •

Déclaration officielle

Extraits du discours du ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, au Forum diplomatique de l'Atlantique tenu à St. John's, Terre-Neuve, le 5 novembre 1999. Le Forum réunissait les chefs de missions au Canada de 110 pays.

Les développements survenus au cours des dix dernières années ont profondément modifié la vie mondiale. L'émergence de la sécurité des populations en tant que force dans les affaires étrangères est l'aspect le plus remarquable de cette évolution. C'est un élément très important de la politique étrangère du Canada.



photo : MAECI

La nature transnationale ou interétatique de bon nombre des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine remet en question les notions exclusives de la souveraineté nationale, qui n'est pas une fin en soi. Dans les situations où la sécurité humaine est mise en danger à grande échelle, le défi pour nous tous consiste à réfléchir aux limites de la souveraineté et aux conditions qui régissent les interventions humanitaires.

Le Canada a fait de la protection des civils une priorité pendant son mandat au Conseil de sécurité de l'ONU [1999-2000]. Le Canada cherche à faire adapter des sanctions du Conseil de manière à ce qu'elles minimisent l'incidence sur les civils.

À la suite d'une initiative canadienne, le secrétaire général Annan a publié cet automne un rapport sur la protection des civils dans les conflits armés. Ce rapport contient 40 recommandations de mesures. Le Canada fera en sorte qu'il soit donné suite à ces propositions.

Cette année, d'autres groupes et institutions auxquels le Canada appartient — l'OTAN, l'OEA, la Francophonie et le G-8 — ont montré la même capacité de s'adapter aux défis de la sécurité humaine.

Le Commonwealth, par l'intermédiaire de son Groupe d'action ministériel (GAMC), a joué un rôle clé dans les efforts qui visaient à rétablir la démocratie au Nigéria. Le GAMC adopte maintenant face au Pakistan la même démarche raisonnée. Il continuera de jouer un rôle clé dans les efforts déployés pour le retour de la démocratie dans ce pays.

Pour renforcer la sécurité humaine, il faut aussi tenir ceux qui portent atteinte au droit international humanitaire et aux droits de la personne responsables de leurs actes. Il faut mettre fin à l'impunité. Voilà pourquoi également nous avons soutenu vigoureusement la création de la Cour criminelle internationale.

Les conflits armés représentent une menace dévastatrice pour la sécurité des enfants. En 2001, les Nations Unies se réuniront

en une session extraordinaire qui sera consacrée aux enfants. En préparation à cette session extraordinaire, le Canada a participé activement à la définition d'une stratégie dynamique relative aux enfants touchés par les guerres.

La Convention d'Ottawa [sur les mines antipersonnel] donne des résultats. Le nombre de victimes décline. Le commerce naguère florissant des mines antipersonnel a pratiquement cessé. De moins en moins de pays en fabriquent. Plus de 14 millions de mines stockées ont été détruites.

L'accent mis sur la dimension humaine incite à combattre la prolifération et l'utilisation abusive d'armes légères, militaires ou autres. L'OEA a conclu une convention sur le trafic et sur les expéditions illégales. Le mois dernier, les pays d'Afrique centrale ont mis au point un plan d'action détaillé pour remédier aux effets dévastateurs de ces armes sur leur sécurité. Il est question que l'ONU organise une conférence sur le commerce illicite des armes légères. Le Canada veillera à ce que l'ordre du jour en soit détaillé et axé sur des mesures concrètes.

Il n'existe toujours pas de risque plus grand pour la sécurité des États et des personnes que l'anéantissement nucléaire. Il est indispensable de renforcer le régime mondial de non-prolifération et de progresser dans le désarmement nucléaire et dans le contrôle des armements.

La lutte contre le trafic des drogues illicites fait partie de nos objectifs en ce qui concerne la sécurité humaine. À l'OEA, le Canada a présidé les négociations qui ont abouti à la création d'un nouveau mécanisme d'évaluation multilatérale. J'ai entamé cette année un dialogue ministériel sur les drogues avec mes homologues de l'OEA.

L'arrivée de cargaisons de passagers humains sur les côtes canadiennes l'été dernier a fait découvrir aux Canadiens l'horrible réalité du trafic d'êtres humains et de l'immigration clandestine. Les efforts déployés dans ce cas par la Chine, le Canada et les États-Unis peuvent apporter un élément de solution à ce problème. Cependant, des mesures mondiales sont nécessaires pour lutter contre cette criminalité transnationale et contre d'autres crimes qui se recourent par nature. L'adoption de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational revêt donc une importance vitale.

La sécurité humaine, en tant qu'enjeu, place la sécurité des populations au premier plan. C'est une approche que le Canada a adoptée face à un monde en pleine mutation où les menaces qui pèsent sur les populations sont de plus en plus à l'ordre du jour international, ce qui reflète nos valeurs et nous permet de défendre nos intérêts.

Pour la version intégrale du discours, visitez le site Web du Ministère (www.dfait-maeci.gc.ca) et cliquez sur « Publications », ou communiquez avec le Service des relations avec les médias au (613) 995-1874.